

Résumé très synthétique de la présentation du Pôle académique LSF

Rectorat de Rouen - vendredi 2 avril 2010

(mise en œuvre à la rentrée de septembre 2010)

Tout ceci doit se comprendre comme des hypothèses de travail, avec un objectif de qualité, qui s'ajusteront à la rentrée en fonction des élèves qui intégreront le pôle et des enseignants qui seront nommés.

- **Ecole élémentaire** : (pas d'internat prévu à ce niveau)

Les enfants concernés (cycle 2 et 3) seront rassemblés dans une CLIS (dite LSF) : tous les cours se feront en LSF et seront assurés par un enseignant spécialisé avec une certification LSF, de plus la LSF sera enseignée pendant 8h par un professionnel sourd de préférence. Cet enseignement se décomposerait en 4h avec le formateur et 4h en co-enseignement (discipline d'éveil ?) pour ne pas alourdir les horaires ;

Le niveau maternel n'est pas concerné dans un premier temps, les enfants étant pris en charge par le CRA.

- **Collège** : (via l'UPI Lecanuet mais en complément de l'existant, internat possible)

Les élèves concernés recevront un enseignement de la LSF (3h par niveau : en 6/5^{ème} sur le temps de l'ATP, de l'éducation musicale, en 4/3^{ème} comme LVII) par un professeur certifié LSF, vraisemblablement issu du concours du mois de juin.

Des enseignements se feront en LSF, en groupe restreint, en Français et en Histoire Géographie par des enseignants de ces disciplines ayant une certification complémentaire LSF. Les autres cours se feront dans le cadre de chaque classe UPI.

Un temps de médiation pédagogique est prévu vers les jeunes et vers les enseignants.

Le plateau technique du SESSAD reste disponible. La question des AVS Co en fin de contrat ayant de réelles compétences en codage LPC est clairement identifiée par Mme Le Recteur, en attente de décision...

- **Lycée Sambat** : (internat possible)

Compte tenu de la diversité des formations possibles, la scolarisation se ferait en inclusion individuelle avec l'appui de :

D'un coordinateur/animateur du pôle chargé de la médiation pédagogique générale, de l'accessibilité, du lien entre les professionnels, avec un soutien ou approfondissement en LSF, deux salles seraient réservées à cet effet avec l'accès informatique.

Des temps de médiation pédagogiques disciplinaires sont prévus. Le recours à l'interprétariat serait envisagé (en lien avec décision de la CDAPH), en fonction des moyens disponibles, en privilégiant l'articulation avec les services médico-sociaux concernés.

L'enseignement de la LSF (3h) serait assuré par regroupement de plusieurs niveaux

Sans compter l'ouverture de l'option facultative LVIII LSF ouverte aux entendants à la rentrée 2010 ou 2011

NB : le logiciel expérimenté au collège Lecanuet serait utilisé en situation de face à face, et non en cours.